MAIRIE DE
Plozévet
Plozeved

ARRÊTÉ DU 05/11/2026

Portant réglementation de la circulation
sur les VC 10 à l'intersection de la VC 63 route de Kergabet
pendant l'exécution du chantier de l'entreprise DA DPA-TP Réseaux (Raccordement fibre pour ORANGE,pose d'une chambre LOT+ pose de tubes de 45 sur 10m sous chaussée)
Commune de PLOZEVET
du 16/11/2026 au 14/01/2027
Arrêté n° : 29 215 2026 129

La Maire de PLOZEVET,

VU le code de la route,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général des propriétés des personnes publiques,

VU le code de la voirie routière,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée, relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, notamment la 8ème partie (signalisation temporaire), approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, et modifiée par arrêté du 6 décembre 2011 relatif à l'approbation des modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

VU l'état des lieux

VU le règlement de voirie applicable sur les communes et la communauté de communes du Haut Pays Bigouden

VU la demande en date du 27/10/2026 présentée par FARGES Marie pour l'entreprise DA DPA-TP Réseaux, 5 rue Magnier Bedu 95410 GROSLAY,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers et des personnels travaillant sur le chantier de l'entreprise DA DPA-TP Réseaux, et que ces travaux ont un fort empiétement sur la chaussée, Le stationnement sera interdit sur la VC 10 à l'intersection de la VC 63 (hors agglomération), une signalisation temporaire par panneaux AK5 et AK3 seront installés pendant la durée des travaux.

Mairie,14 rue Jules Ferry,29710Plozevet-Tél. : 02 98 91 30 10- Courriel : infomairie@plozevet.bzh

Mise en ligne le : 06/11/2026 15:50 (Europe/Paris)
Collectivité : Plozévet
https://www.plozevet.bzh/documents_administratifs/86418

ARRETE

ARTICLE 1
A compter du 16/11/2026 et jusqu'au 14/01/2027, pendant toute la durée des travaux de l'entreprise DA DPA -TP Réseaux, soit 60 jours, le stationnement sera interdit sur la VC10 à l'intersection de la VC 63 Route de Kergabet (hors agglomération), sur le territoire de la commune de PLOZEVET.

ARTICLE 2
Le présent arrêté sera affiché aux extrémités du chantier.

ARTICLE 3
En dehors des périodes d'activités du chantier, la nuit et les jours hors chantier, la circulation devra être rétablie.

ARTICLE 4
Les dispositifs de signalisation nécessaires au balisage du chantier et à la réglementation de la circulation seront mis en place et entretenus de jour comme de nuit par l'entreprise DA DPA -TP Réseaux conformément :

- aux dispositions de la 8 ème partie (signalisation temporaire) du livre I de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992

ARTICLE 5
Son titulaire est responsable tant vis-à-vis de la collectivité représentée par le signataire que vis-à-vis des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de la réalisation de ces travaux.

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 6
Le directeur de l'entreprise DA DPA -Réseaux,
La Maire de PLOZEVET,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

La communauté de communes du Haut Pays Bigouden ;
Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de PLOGASTEL-SAINT- GERMAIN ;
sont destinataires d'une copie pour information.

Fait à PLOZEVET, le 05/11/2026
La Maire de PLOZEVET
Claudie GUÉNOLÉ

Pour la Maire
L'adjoint au Maire
David GOYAT

MAIRIE DE PLOZEVET (Finistère)

Recours :

La présente décision peut, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours gracieux adressé à *Mairie ,14 Jules FERRY 29710 PLOZEVET*. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux, dans le même délai à

Mise en ligne le : 06/11/2026 15:50 (Europe/Paris)
Collectivité : Plozévet
https://www.plozevet.bzh/documents_administratifs/86418

compter de sa notification, en saisissant le tribunal administratif territorialement compétent, ou, par l'application informatique "Télérecours citoyens", accessible par le site internet suivant : http//www.telerecours.fr).

En cas de rejet du recours gracieux formulé dans le délai précité ou en l'absence de réponse à ce recours dans un délai de deux mois (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif peut également être formé contre cette décision dans un délai de deux mois à compter du rejet.

Mentions relatives au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) :

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux informations figurant dans ce formulaire.

Les informations recueillies permettent aux agents habilités des services *de la Commune de PLOZEVET* :

- d'exercer les pouvoirs de police afférents à la gestion du domaine routier *communal*,

- d'en exploiter et d'en analyser les données en vue de réaliser des statistiques internes d'activité et d'usage.

Un défaut d'enregistrement des données entraînera des retards ou une impossibilité de les exploiter ou de les analyser en vue de prendre la ou les décisions administratives objet(s) de la demande. En les enregistrant, vous consentez à ce que les agents des services mentionnés ci-dessus puissent effectuer le traitement de ces informations dans le cadre des objectifs mentionnés ci-dessus.

Les données personnelles sont conservées pendant la durée n'excédant pas celle nécessaire au regard de leurs objectifs. Elles sont traitées dans la limite des délais de prescription applicables.

Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité de vos données, d'un droit d'opposition au traitement de celles-ci ainsi que le droit à tout moment de retirer votre consentement. Pour ce faire, la demande doit être adressée au Délégué à la protection des données - *Conseil départemental Du Finistère / Commune de plozevet* ou via le site internet sur https://www.*site de la commune ou départemental*.
Les réclamations relatives à la protection de vos données sont à adresser auprès de la CNIL.

Mise en ligne le : 06/11/2026 15:50 (Europe/Paris)
Collectivité : Plozévet
https://www.plozevet.bzh/documents_administratifs/86418